

Sans l'ONU, la loi du plus fort prévaudrait

Chronique internationale

Melik Özden
Directeur du Cetim*



Une fois de plus, l'ONU se retrouve dans la tourmente. L'illustration en est le récent blocage du Conseil de sécurité, son organe exécutif, face au massacre de civils, à la destruction d'installations vitales, mais aussi face à la mort de dizaines de ses propres fonctionnaires - victimes des bombardements indiscriminés de l'armée colonisatrice israélienne à Gaza. D'aucuns prétendent qu'il faudrait remédier à la défaillance de l'ONU en la réformant ou en la remplaçant par une nouvelle organisation. Certes, depuis sa création, ce n'est pas la première fois que l'institution a failli à certains de ses mandats. Cette situation s'explique par le fait que ce sont les gouvernements qui sont représentés au sein de l'ONU, reflétant ainsi les rapports de force au niveau international. Dès lors, au gré de sa majorité politique, la position d'un pays face à un dossier traité au sein de l'organisation peut changer radicalement. Cela peut aussi bien concerner les questions environnementales ou migratoires que les conflits armés dans le monde.

des peuples sous domination pour leur indépendance. Un autre apport important de l'ONU est sans doute l'inscription dans sa Charte, comme un de ses buts principaux, du respect des droits humains et des libertés fondamentales. La codification progressive de ces droits, après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), répond aux aspirations des peuples et a ouvert la voie à la démocratisation des sociétés. Cette codification a aussi permis de nombreux progrès, en particulier dans le domaine législatif, et la création de mécanismes de protection de ces droits, à l'échelle nationale comme régionale et internationale.

«Les peuples qui luttent pour leurs droits ont tout intérêt à défendre cette institution, sans pour autant négliger la possibilité de la réformer.»

Sans cette institution, la loi du plus fort prévaudrait sans aucune retenue. Les mesures conservatoires de la Cour internationale de justice concernant la guerre à Gaza exigent d'Israël de ne pas commettre d'actes de génocide démontrent, si besoin est, que l'ONU peut constituer un rempart face à l'arbitraire du plus fort. En effet, l'ONU constitue non seulement un cadre institutionnel de référence, mais aussi un espace où tous les États peuvent se faire entendre. C'est pourquoi les États soucieux de leur souveraineté et engagés en faveur d'un ordre international démocratique ainsi que les peuples qui luttent pour leurs droits ont tout intérêt à défendre cette institution, sans pour autant ignorer la nécessité de réformer certains aspects de son fonctionnement.

*Centre Europe-Tiers Monde: «Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé».
www.cetim.ch

www.tdg.ch

Skï

● **Où aller?** Consulter notre comparatif des stations dans le but de décider où skier et à quel prix en février. Les forfaits journaliers vont de 62 fr. à 98 fr. que l'on choisisse Loèche ou Zermatt.



Ukraine

● **Drones FPV** Comprendre comment les drones kamikazes commencent à révolutionner le champ de bataille en Ukraine. Les drones FPV lancent des charges comparables à des obus.



Climate Impulse

● **Piccard repart** Lire notre interview de Bertrand Piccard qui prépare un tour de la planète en neuf jours, avec un avion à hydrogène. Climate Impulse est comme un porte-drapeau, affirme-t-il.



Courrier des lecteurs

Du «Cé qu'è lainô à l'AVS...

Lettre du jour

Vésenaz, 8 février Lire attentivement les 140 pages des fascicules explicatifs relatifs aux votations du 3 mars prochain, atteste d'un bel esprit civique, mais permet aussi de mieux hiérarchiser l'importance des dix objets soumis à l'appréciation des Genevois. Légaliser le «Cé qu'è lainô» va peut-être inciter les fans du Genève-Servette Hockey Club à entonner l'hymne en question avec encore plus de dévotion, même si son officialisation n'entre pas dans les préoccupations majeures des citoyens.

En revanche, l'initiative populaire pour une 13^e rente AVS soulève bien des questions, dans la mesure où son financement, de l'ordre de plus de 4 milliards, n'est pas spécifié dans le texte. Si la proposition en question avait été assortie de suggestions, dont entre autres: le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation des cotisations, de la TVA ou de l'impôt fédéral direct, elle aurait pu modifier la prise de décision d'une partie des votants.



Dès lors, en fonction de la modalité adoptée, l'inévitable hausse des prix, réduction du pouvoir d'achat, accroissement de la fiscalité directe, voire un cumul des

trois probabilités, engendreraient une réduction de l'allocation, pas en harmonie avec le but recherché de compenser la progression récurrente des charges fixes.

Donner d'une main et reprendre une partie de l'autre devrait susciter, chez les bénéficiaires, mûre réflexion avant de se prononcer. **Jean-Paul Graf**

Boson de Higgs

Vernier, 7 février Il y a des collisions de titres qui interpellent. D'un côté, notre gouvernement n'hésite pas à qualifier d'«historique» en termes de climat l'accord qui permettra de mettre aux normes les «plus gros consommateurs» de CO₂, à savoir nos immeubiers d'habitation. De l'autre, le même gouvernement ignore superbement le projet pharaonique du CERN, qui se compte en dizaines de millions de tonnes de CO₂, et qui fera doubler la consommation énergétique de notre canton. La sobriété énergétique prônée par le Canton m'échappe complètement! Pourrait-on arrêter un moment de courir après le boson de Higgs et accorder la priorité à ce qui a le plus besoin de notre attention: la planète, les espèces et la terre nourricière? Je crains que le ciel n'attende pas qu'une éventuelle technologie émerge de ce projet démesuré pour nous tomber sur la tête. **Christina Meissner**

1948, il existe une injustice de taille, c'est que les couples mariés reçoivent une rente et demie contre deux entières pour les concubins. Pour concrétiser la citation: «Et nous serons mari et femme jusqu'à ce que la rente AVS nous sépare», certains diront. Quant à l'augmentation de l'âge de la retraite progressive de 65 ans à 66 ans, la jeunesse, de par le dynamisme et le raisonnement de son âge, ne peut pas imaginer l'état d'épuisement dans lequel se trouvent de plus en plus de personnes déjà de quelques années avant l'âge de la retraite [...]. **Patrick Perrinjaquet**

Enseignement

Thônex, 4 février On évoque de 2 à 6 heures de travail supplémentaires pour les enseignants du Cycle d'orientation (CO), c'est-à-dire avec le temps de préparation et de correction au bas mot 4 à 12 heures de plus. On compare avec les conditions des autres cantons sans mentionner la plus grande hétérogénéité des élèves, notamment tous ceux, nombreux, de langue maternelle non francophones, ainsi que le coût de la vie de notre canton. Mais surtout on part de l'idée que l'enseignement au CO est plus facile qu'au postobligatoire (PO), collège, école de commerce et de culture générale, alors que c'est souvent l'inverse qui est le cas. Dans les deux catégories, les mêmes diplômes et formations sont demandés, et le même salaire octroyé. Tous les élèves passent par le CO, des bons aux très problématiques, alors qu'au PO, une certaine sélection s'est déjà faite. Alors je pense qu'il convient de reprendre toute cette problématique sereinement et de ne pas en faire un enjeu politique. Mme Hiltbold n'a jamais enseigné ni au CO, ni au PO que je sache, et combien de députés qui prônent les 6 heures supplémentaires sont-ils passés par là? **Pierre Bickel, enseignant retraité du CO et du PO**

Solidaire

Genève, 5 février L'entretien accordé par Madame la conseillère d'Etat Anne Hiltbold à la «Tribune de Genève», publié

du numéro du 3 février dernier, est intéressant. Il révèle crûment les carences de l'École genevoise au niveau de l'enseignement primaire et du Cycle d'orientation (CO). Madame Hiltbold affirme par exemple que le cycle aujourd'hui n'oriente pas. Bref. Pour remédier sérieusement à ces carences, des mesures radicales et coûteuses devraient être appliquées et il est évident que la mesure proposée d'augmenter le temps de travail des professeurs du CO n'est pas la réponse adéquate à ce sombre constat. Venons-en à cette proposition malheureuse. L'argument avancé en faveur de ce relèvement du nombre d'heures devant les élèves est soi-disant le souci d'uniformiser la situation des enseignants genevois avec les autres cantons romands. Souhaitez-vous un régime centralisé de l'éducation? L'Instruction publique en Suisse est jusqu'à nouvel avis du ressort prioritaire des cantons. Par ailleurs, pourquoi uniformiser vers le bas? Pourquoi pas vers le haut? Il convient de rappeler que ces différences cantonales appartiennent à l'histoire. Comme le dit si bien Madame Hiltbold, la formation des maîtres et maîtresses du CO n'est pas la même dans tous les cantons. À Genève, on a choisi depuis les années 60 une formation identique pour le Cycle et l'enseignement postobligatoire. Enfin, il ne faut pas oublier que, durant ce demi-siècle, ce sont les luttes syndicales qui ont permis de réduire le temps de travail. Lors de ma première année d'enseignement au CO, en 1964, j'ensei-

gnais 26 heures par semaine, et c'était la moyenne du poste. L'ancien enseignant que je suis, de plus ancien président du Cartel intersyndical de la fonction publique genevoise dans les années 70, se déclare absolument solidaire du mouvement social actuel de protestation. **Christian Renggli**

Paranoïa

Bernex, 6 février L'éditorial du 2 février «Aider Kiev avant qu'il ne soit trop tard» [...] contient tous les poncifs destinés à nous persuader que l'Occident est, avec sa vérité, du bon côté de l'histoire. Oui, il est trop tard, non pas pour armer l'Ukraine, ce qui est déjà largement fait, mais pour empêcher la guerre: l'Europe aurait dû comprendre très tôt que les Américains, par leur emprise croissante sur Kiev, ont tout fait pour provoquer le conflit. Et si «les batailles perdues se résument en deux mots: trop tard» (Mac Arthur), elles peuvent être évitées avec un peu d'intelligence, ce qui est beaucoup mieux. «L'alliance belliqueuse» qui caractérise prétendument les pays qui font face aux USA avec leurs «aides de camp», on la retrouve au moins autant du côté de l'OTAN. Et il n'y a nulle part sur notre continent un «populisme servile à Moscou» mais un régime en revanche la servilité de nos gouvernements inféodés aux intérêts américains. Quant au fantasme, entretenu par l'excellent acteur professionnel qu'est Zelensky, selon lequel l'Ukraine n'est «qu'un premier pas avant que la Russie ne foule au pied et mette à sa botte les démocraties qui sont à sa portee», ce fantasme, aussi ridicule qu'il soit, a eu pour effet de susciter en Europe (et en Suisse) une paranoïa à l'origine d'un effort militaire qui ne profitera qu'au complexe militaro-industriel américain. Faut-il rappeler que les dépenses militaires annuelles des USA, 700-800 milliards de dollars, valent douze fois celles de la Russie, et cela sans compter les autres membres de l'OTAN? (Source: SIPRI: Stockholm International Peace Research Institute). **Gérard Eperon**

Écrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à courrier@tdg.ch, ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève II. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Sécurité

Un exercice incendie grandeur nature en prison

Le feu en milieu carcéral est une mission à haut risque pour les services de secours. Mercredi, ils se sont entraînés dans les couloirs de La Brenaz. Une première.

Chloé Dethurens

Trois camions du Service d'incendie et de secours (SIS). Trois autres fourgons de la Brigade de sécurité publique (BSP). Et beaucoup, beaucoup d'uniformes. Mercredi matin, la prison de La Brenaz a été pour la toute première fois le théâtre d'un exercice grandeur nature impliquant les forces de secours et de sécurité du canton.

Objectif de ce cours «Commandement des opérations de secours» (COS): tester sur le terrain l'efficacité de la collaboration entre les différents partenaires impliqués lors d'un incendie en prison. Un exercice déjà testé à Curabillis et à Champ-Dollon, jamais encore à La Brenaz.

Un cas de figure pas si rare: le SIS est envoyé sur une vingtaine de feux en milieu carcéral chaque année. En 2006, l'un d'eux avait fait deux morts à Champ-Dollon. Depuis, des radios spéciales sont mises à disposition des pompiers et policiers, lorsqu'ils interviennent entre ces murs trop épais pour leurs ondes habituelles.

Aujourd'hui, le scénario rédigé par les responsables de l'exercice est tout à fait réaliste: un feu de matelas dans un secteur de la prison, éteint à l'extincteur par les gardiens présents. Beaucoup de fumée à ventiler. Des prisonniers évacués, mais pas tous: deux manquent à l'appel, dont l'un refuse de sortir de sa cellule.

La police est donc mobilisée aujourd'hui aux côtés du SIS et de la Brigade sanitaire cantonale pour un exercice qui se déroulera sur plusieurs heures. Le but: évaluer tout ce que sécuritaire (égression, évacuation ou autre) durant l'intervention.

Très fumigènes

Top départ à 13 h 44. L'alarme feu (factice), actionnée volontairement par un gardien à l'aide d'un bouton-poussoir, retentit à l'interne puis à la centrale du SIS. Le feu a pris au premier étage, secteur 1300. En dix minutes, trois camions du SIS passent les grilles. Il faut faire vite, car en prison, les incendies ont un potentiel très fumigène: «Il s'agit souvent de matelas, en mousse de polyuréthane, qui peuvent dégager 15'000 mètres cubes de fumée», relève Nicolas Millot, responsable de la communication au SIS. Mais il peut aussi s'agir d'une fausse alerte, provoquée par la buée d'une douche repérée par les détecteurs de fumée.

Or, La Brenaz ne dispose pas de pompiers d'entreprise comme Champ-Dollon. Primo-intervenants, les gardiens sont formés aux premiers gestes en cas d'incendie mais ne disposent pas d'appareils respiratoires, seulement de masques filtrants. D'où l'importance d'une coordination parfaite entre tous les interve-



Dispositif
Le Service d'incendie et de secours ainsi que la Brigade de sécurité publique ont participé au test, pour lequel d'importants moyens, humains et matériels, ont été déployés. LAURENT GUIRAUD



«Ce type d'exercice est important pour assurer la sécurité de toutes les personnes présentes.»

Ibra Mbaye

Directeur de La Brenaz

«On doit sans cesse travailler à améliorer le partenariat avec les différents services.»

Philippe Haussauer

Chef principal des gardiens à l'Office cantonal de la détention

nants, dont le nombre ce mercredi restera toutefois confidentiel.

Détenus évacués

Chasuble sur le dos, des observateurs des différents services (prison, HUG, SIS, police) suivent de près l'intervention qui commence. La mise en place d'un tel exercice, dans une prison en fonction et remplie de détenus, est un vrai challenge: avec des dizaines de personnes sur le site, l'enjeu sécuritaire est lourd.

Raison pour laquelle la presse n'était pas conviée à la

première partie du cours: lors de celle-ci, une quinzaine de détenus (les vrais) ont été évacués sur le terrain de foot attenant, conformément au scénario. Deux d'entre eux observent de loin les pompiers débarquer leurs ventilateurs sur la pelouse. On s'y croirait presque, hormis la présence des journalistes et des observateurs.

Mais dès le passage des camions derrière les grilles cerclées de barbelés, le challenge commence. La communication doit être rodée car, seul, le pompier ne

peut rien faire. À commencer par ouvrir les portes. «Vous devez toujours être accompagnés d'un agent de détention, assène un chef de groupe du SIS à son équipe. Si vous devez prendre en charge un détenu, vous le faites toujours avec un gardien. Ce sont eux qui nous guideront.»

Quelques minutes plus tard, un agent de détention ouvre la lourde porte carcérale et laisse entrer les soldats du feu pour qu'ils procèdent à la ventilation des lieux. Mais une fois à l'étage, impossible pour eux d'accéder au quartier cellulaire sans risque, puisque deux détenus manquent à l'appel sur le terrain de foot. «Si les lieux ne sont pas sécurisés, les pompiers n'entrent pas», note leur porte-parole. C'est cette fois la police qui prend le lead, les sapeurs restent en retrait.

Maintien de l'ordre

D'où l'engagement de la Brigade de sécurité publique (BSP). Ses agents, équipés d'une trentaine de kilos de matériel (casques, boucliers, protections sur tout le corps), spécialisés dans le maintien de l'ordre, débarquent dans l'aile de la prison. Chacun prend son rôle au sérieux. «Restez attentifs, pas d'initiative! Économisez l'air», tonne leur chef de groupe.

La quinzaine de policiers entre alors dans la cellule enfumée - on n'y voit pas à cinquante centimètres - et tombe sur un détenu apeuré, caché sous une table de la salle commune, où les prisonniers prennent leurs repas. Le figurant est délogé. Le bataillon se met alors à vérifier chaque cellule jusqu'à tomber sur le récalcitrant, le maîtriser, et l'évacuer en cellule forte. Les ventilateurs amenés par les pompiers peuvent enfin tourner.

Pourquoi autant de pandores? Simplement car ceux-ci ne savent pas sur quoi ils vont tomber. Un guet-apens, une diversion pour préparer une évacuation ailleurs dans la prison: tous les scénarios sont envisagés. L'évacuation survient dans les Établissements de la plaine de l'Orbe en septembre dernier, où des camions avaient défoncé les grillages de la prison, montre jusqu'où les malfaîtres peuvent aller.

Cellule de crise

L'exercice de mercredi se pratique jusque dans les hautes sphères des différents corps mobilisés. À l'étage de l'administration, une foule d'uniformes sont réunis en salle de crise. Chaque intervenant a son représentant plus ou moins haut gradé, comme en situation réelle.

À l'heure du rapport, la brigade sanitaire s'inquiète: elle aimerait pouvoir ausculter les deux détenus évacués. Le commissaire de police aussi demande les identités de toutes les personnes impliquées. Il faudra aussi penser à rendre toutes les clés.

Le directeur de La Brenaz, Ibra Mbaye, est aussi présent. On lui organise même un point presse factif. «Ce type d'exercice est important pour assurer la sécurité de toutes les personnes présentes, aussi celles qui travaillent dans le bâtiment. Tous les acteurs ont joué leur partition, il n'y a pas eu de couac et le timing a été respecté.»

Alors, exercice réussi? Trop tôt pour le dire, répondent les différents intervenants. Un débriefing aura lieu mais, ici, on ne parle pas d'erreurs. «Il s'agit de travailler à améliorer la collaboration avec les partenaires, précise Philippe Haussauer, chef principal des gardiens à l'Office cantonal de la détention. Les incendies surviennent de manière imprévisible. Y compris la nuit, lorsque l'effectif est réduit. On doit sans cesse travailler à améliorer le partenariat avec les différents services.»

C'est ce qui a été fait durant toute cette semaine. Sur l'autoroute (dans un tunnel en feu), mais aussi dans une galerie technique des SIG et sur le site d'Epesses. Juste après avoir arpenté les couloirs de La Brenaz, pompiers et policiers ont d'ailleurs continué à s'exercer juste de l'autre côté du grillage, cette fois-ci à Champ-Dollon.